

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 10 mars 2022

Présidence de Madame Carole Castillo

Préavis N° 17-2022

Retour d'une fontaine à Renens-Village et pavage de la Place du Village

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 17-2022 de la Municipalité du 24 janvier 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de ~~CHF 170'000.- TTC~~
173'760.-- pour les travaux liés à l'installation de la fontaine à Renens-Village et
le pavage de la Place du Village, avant déduction de la participation de la Société
de Développement de Renens-Village pour un montant de CHF 20'000.-, soit un
total net de CHF 150'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations
d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le
compte N° 3620.3064.5060 - Renens-Village - Fontaine et pavage de la Place.

Cette dépense sera amortie sur 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14
décembre 1979 (mise à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTÉ les charges supplémentaires au budget 2022 inhérentes au présent
préavis pour un montant estimé de CHF 17'000.- réparti dans les différents
comptes des sections Nos 1010, 1044 et 3409, telles que décrites au chapitre
8.4.

PREND ACTE que soient portées au budget 2023 et suivants les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 8.4.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 janvier 2022.

La Présidente La Secrétaire

Carole Castillo

Corrine Simon

